



MAIRIE



Lit-et-Mixe

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-trois, le 06 novembre à dix-huit heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LIT ET MIXE, dûment convoqué le 27 octobre 2023, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de LIT ET MIXE, sous la présidence de M. Gérard NAPIAS, Maire

PRESENTS : Mme MJ.RUSKONE – M. J.WATIER – M.D.DUFAU -Mme I.LESBATS – M. S.LABAT- Mme L.LESBATS – Mme– Mme S.CHAMPILOU- Mme V. DOUET- Mme I. DUPONT- M. C.VIGNEAU- M. G.VILLENAVE – M. F.PEHAU - M.T.DEVERT- M.S.GILBERT- - Mme C.GUILLET

ABSENT : Mme E.TROUILLET- M. T. LAMARQUE - C.LACOSTE- M. F.PEHAU

Mme CHAMPILOU élue secrétaire de séance.

Membres en exercice : 19 Présents : 15

OBJET : virement de crédit- décision modificative n° 1 du budget Camping : Charges de personnel.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 4 ;

Vu le budget 2023 du Camping ;

Considérant que les dépenses liées aux salaires du personnel dépassent les inscriptions budgétaires ;

Considérant l'évolution du traitement brut indiciaire, inférieure à celle de l'indice des prix à la consommation sur les quatre dernières années ;

Considérant que la garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA) a pour objectif de maintenir le pouvoir d'achat des agents dont le salaire augmente peu, ou pas assez pour compenser l'évolution des prix à la consommation ;

Considérant que les montants qui s'y rapportent n'ont pas fait l'objet de prévisions budgétaires ;

Considérant que les virements s'effectuent en fin d'année ;

Sur proposition de M. le Maire,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, M. Jean WATIER et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de voter les inscriptions suivantes par Décision Modificative n°1 du budget 2023 du camping :

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (chap) - opération	Montant	Article (chap) - opération	Montant
6411(012) : salaires	13 00,00		
6951 (69) Impôts sur les bénéfices	- 13 00,00		
	0,00		
Total dépenses	0,00		

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire.

Gérard NAPIAS

